Conférence Permanente pour la Santé Mentale dans le monde
Franco Basaglia

La rencontre internationale « Trieste 2010 : qu'est-ce que la 'santé mentale' ? » (février 2010), à laquelle ont participé plus de 1500 personnes venant du monde entier, s'est conclue avec la proposition de créer une Conférence Permanente sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé. Un groupe de promoteurs a donc constitué une association ONLUS (Organisation à but Non Lucratif ayant un caractère d'Utilité Sociale) nommée « Conférence Permanente pour la Santé Mentale dans le Monde» dédiée à Franco Basaglia.

Parmi les promoteurs : des techniciens qui ont joué un rôle de forte responsabilité au sein de plusieurs organismes internationaux ; des directeurs et anciens directeurs des services de santé mentale de différentes villes italiennes ; des professeurs universitaires ; les collaborateurs plus proches de Franco Basaglia ainsi que de nombreuses personnes qui ont soutenu culturellement et politiquement en Italie les processus de transformation qui ont abouti à l'approbation de la Loi 180 et à la fermeture des hôpitaux psychiatriques.

La Conférence Permanente, par le biais de son Comité International, se propose de mettre en réseau les sujets et les expériences des différents Pays du monde et d'en représenter les réalités.

Qu'est-ce que la Conférence?

La Conférence est:

1. une agence qui offre services de consultation et assistance technique aux institutions intéressées à des initiatives positives dans le domaine de la protection de la santé mentale telles que:

- la création de nouveaux parcours de haute formation adressés aux techniciens engagés dans des politiques de santé mentale;
- la formation d'équipes spécialisées pouvant contribuer à des projets de transformation ou de développement de services adéquats;
- la promotion d'échanges ayant le but d'augmenter la visibilité des expériences basées sur de bonnes pratiques.

2. Un laboratoire dédié au développement d'une réflexion interdisciplinaire sur les questions liées à la santé mentale, à l'inclusion et à l'exclusion, à l'intégration socio-sanitaire et au développement humain durable, à travers :

- la réalisation d'activités de recherche;
- la création d'un archive de textes de base;
- la publication de textes de formation et d'information;
- la promotion d'un débat permanent capable de contraster les idéologies réductionnistes.

3. Un observatoire ouvert sur le monde. Une des tâches de la Conférence consistera à préparer un plan des politiques et des pratiques mises en acte pour la protection de la santé mentale dans les différents pays.

Pourquoi avons-nous créé la Conférence?

La psychiatrie, entre les pôles extrêmes de l'abandon et des asiles qui existent encore dans la plupart des pays du monde, partout a été désarticulée dans une série fortement hétérogène d'approches théoriques et pratiques. Ces approches offrent sur le marché des solutions préformées, qui prétendent la légitimation scientifique sans pour autant tenir compte de la discussion publique des problèmes.

En psychiatrie et, plus généralement, dans les systèmes sanitaires et de protection sociale, l'efficacité des interventions n'est pas mise en corrélation avec la capacité de répondre aux besoins de ceux qui bénéficient des interventions mises en place. Cependant, les inégalités sociales augmentent sensiblement et un sentiment général d'incertitude se répand.

Les malades mentaux, de fait, demeurent une des minorités les plus persécutées de notre époque.

Toutefois, les dernières décennies ont été caractérisées par un changement radical des institutions psychiatriques dans certains pays du monde. Dans de nombreux autres pays ce phénomène n'a pas eu lieu ou il a eu lieu mais d'une manière inacceptable.

Certaines expériences positives ont été soutenues par des mouvements, des intellectuels, des professionnels, des hommes politiques et des administrateurs qui se sont engagés pour construire une culture critique de l'organisation des institutions et des politiques sanitaires et sociales, dans le but de défendre les droits des groupes sociaux les plus vulnérables et de s'opposer aux principes de base de certaines institutions excluantes.

Ce grand mouvement a été influencé par une demande générale de liberté, de la réalisation ainsi que du respect des droits et en même temps il a influencé cette même demande. Des réseaux se sont donc créés ainsi que des rapports, des connaissances entre groupes et des expériences qui peuvent et doivent être certainement valorisés autrement.

Le projet

Dans un moment de crise tel celui que nous traversons, le renforcement de ces liens est un élément essentiel qui permet d'élargir et de généraliser les résultats positifs obtenus dans certains pays et dans certains domaines.

Les actions suivantes se rendent donc désormais nécessaires :

- renouveler une attention critique aux systèmes d'intervention ;
- augmenter le nombre d'espaces publiques où remettre en question encore une fois les enjeux ;
- mettre en œuvre des services enfin adéquats et appropriés ;
- créer des relations internationales fortes et des échanges, qui sont à la base d'une société mondialisée.

La Conférence Permanente se propose de créer un réseau international stable pour la promotion des droits des groupes les plus vulnérables et pour la valorisation de pratiques et de politiques pouvant les soutenir. Nous souhaitons créer une Conférence qui soit en mesure de réunir plusieurs voix, plusieurs réflexions, plusieurs confrontations entre différents professionnels, sujets sociaux et expériences.

Une Conférence capable d'animer des entreprises sociales, qui pourraient destiner leurs ressources à la promotion de l'autonomie sociale et personnelle des individus et des groupes qui risquent l'exclusion. Une Conférence qui valorise, dans ce secteur, les méthodes innovantes, les niveaux de participation, les partenariats professionnels, l'éthique et la productivité.

Une Conférence ayant tous les instruments nécessaires pour développer des recherches crédibles, pour divulguer toutes les connaissances acquises sur les réalités les plus avancées, pour faire pression de manière efficace afin que les pouvoirs publics intègrent dans leurs politiques sociales les thématiques pouvant mener à l'émancipation, à la prise en compte effective des problèmes, à l'inclusion réelle, à la diffusion des droits comme fondement impératif de tout projet concernant la santé et le bien-être dans le domaine de la santé mentale de tout le monde.

Une Conférence capable de promouvoir des initiatives qui critiquent les défaillances ou les régressions des services spécifiques dans les différentes régions en sollicitant les organismes locaux, les ministères et les organismes internationaux, préposés à la protection de la santé mentale et de l'inclusion sociale, pour la mise en place de plans et de programmes adaptés aux nécessités.

Comment collaborer avec la conférence

L'adhésion au MEMORANDUM D'ENTENTE est la condition nécessaire pour toute coopération future avec CoPerSaMM. En adhérent au Mémorandum les parties affirment d'un commun accord que :

1. l'accès universel aux services sanitaires représente un objectif fondamental pour le développement d'une société démocratique qui puisse garantir le respect des droits de chaque individu.

2. Une attention particulière doit être accordée au fait que cet accès doit être entièrement garanti aux groupes les plus vulnérables.

3. Un plan d'actions coordonnées finalisé au soutien d'actions à mener surtout dans le domaine de la protection de la santé mentale et de la création de services d'émancipation accessibles aux groupes vulnérables ; cet instrument est absolument nécessaire car il permettrait de promouvoir l'inclusion et de renforcer la cohésion sociale.

4. Tous ces services devront répondre aux besoins réels des utilisateurs pour lesquels ces services même sont créés. Dans ce sens, il est donc nécessaire d'envisager le dépassement des institutions qui sont fortement centralisées et le développement d'un réseau de services intégrés sur le territoire. L'intérêt principal de ce processus doit toujours être le plein respect de chacune des personnes assistées.

5. Dans le domaine de la santé mentale, ce type d'évolution doit s'accompagner aussi au dépassement des services neuropsychiatriques centrés sur une approche de type biologique et hospitalier, par la mise en place d'un réseau de services de type communautaire qui soient en mesure de soutenir le bénéficiaire dans toutes les phases du processus, en suivant ou en récupérant sa complète réinsertion. En particulier, les actions devront inclure :

- le dépassement des institutions totales avec l'abandon des pratiques d'internat et de ségrégation, la condamnation de toute forme de violence institutionnelle et une action décisive pour enlever le stigmate lié au jugement de maladie mentale ;
- la création d'un réseau territorial de services décentralisés dans la communauté qui permet d'assister les personnes souffrant d'un malaise psychique pendant toutes les phases du processus. Des services d'aide à domicile devraient être prévus ou des services dans des centres garantissant une assistance 24h/24 et pouvant répondre aussi à tous les besoins primaires des usagers ; dans ces centres la dignité de l'usager devra toujours être respectée ; l'usager sera traité comme un individu et ses rapports avec la communauté où il vit seront toujours valorisés ;
- la mise en acte de méthodes concrètes d'inclusion et de réinsertion sociale. Un accent particulier doit être mis aussi sur le soutien social et matériel aux personnes (proches, parents, etc.) engagées dans le processus des soins. Les services devraient garantir non seulement les soins médicaux mais également un soutien économique et une aide du point de vue du logement et du travail, si nécessaire.

6. Les politiques de santé mentale doivent toujours s'occuper de la formation des opérateurs, de l'information précise aux membres de la famille et de leur participation active, de la sensibilisation des citoyens et surtout des jeunes dans les écoles contre toute procédure de stigmatisation. La participation active des patients doit toujours être encouragée afin de valoriser leur expérience, de vérifier la qualité des soins et la participation active des patients aux soins.

7. Pour réaliser tous les objectifs de ce mémorandum il sera toujours très important de comparer et d'échanger concrètement et constamment toutes les expériences de bonnes pratiques même en termes de coopération internationale.

8. La/Le …….. (description de l'association/institution et de ses intentions pour la collaboration avec la Conférence).

9. La Conférence Permanente pour la Santé Mentale dans le Monde Franco Basaglia ONLUS, à cause de ses objectifs statutaires et de sa composition, dispose de hautes compétences techniques et scientifiques ainsi que d'un réseau international de « bonnes pratiques » qui garantissent la qualité de l'assistance technique et un support sur le moyen et le long terme.

Actions conjointes

1. ….....……
2. ….....……
3. ….....…… et

CoPerSaMM s'engagent à formuler de commun accord (a) un plan d'action détaillé sur les points mentionnés plus haut dans les 30 jours suivants la date de signature de ce mémorandum. (b) Par la suite un accord exécutif (ou une autre procédure, une sorte de convention, suivant les nécessités légales-bureaucratiques des partenaires) sera signé, pour développer le plan d'action rédigé de commun accord. L'accord exécutif (ou autre) établira clairement les tâches, les responsabilités et les subventions des parties.

Le réseau en construction

Informations:

office@confbasaglia.org

Pour contribuer:

IBAN- IT52 W 05040 02233 000001859356

Ou par virement Pay Pal sur le site web de la Conference

www.confbasaglia.org